

PROGRAMME D'ÉCHANGES - BONNES PRATIQUES

Ce document a été conçu avec l'objectif de maintenir et d'améliorer le haut niveau de qualité du Programme d'Echanges du REFJ. A cette fin, le document fait état des exigences du Réseau afin de garantir la réussite et la productivité des échanges. Ces lignes directrices, à destination des participants, des organisateurs et des tuteurs, abordent les aspects organisationnels et le contenu des échanges. Ce recueil de bonnes pratiques se fonde sur l'expérience acquise par les membres du Réseau dans la mise en œuvre des échanges.

Les participants

- ° doivent apporter tous leurs soins à compléter correctement leur formulaire de candidature. En particulier, ils doivent veiller à communiquer leur expérience professionnelle et leur spécialisation de manière détaillée afin que l'hôte puisse prendre ces éléments en compte lors de l'élaboration du programme ;
- ° doivent être réalistes par rapport à leurs connaissances linguistiques. Si nécessaire, ils doivent participer aux formations linguistiques offertes par le REFJ ou d'autres prestataires de formation afin d'acquérir le niveau linguistique requis ;
- ° doivent être pleinement conscients que leur sélection rend la participation au stage obligatoire et qu'ils ne peuvent y renoncer que dans des circonstances exceptionnelles et imprévisibles et veilleront alors à en informer le pays hôte le plus tôt possible ;
- ° doivent se mettre en contact avec la personne de contact dans le pays hôte dès que possible ;
- ° doivent se préparer au stage de manière adéquate. Pour les y aider, le REFJ met à leur disposition les rapports de stage des participants précédents. En coopération avec le RJE et d'autres organismes, le REFJ fournit également des informations sur le système judiciaire du pays d'accueil ;
- ° doivent respecter le droit et les règles de conduite en vigueur dans le pays d'accueil tout au long du stage. Toute violation des règles/du droit national peut conduire le REFJ à mettre fin au stage ;
- ° doivent prendre part à toutes les activités prévues par le programme de travail proposé par le pays hôte. Si un programme social est organisé en accompagnement du stage, ils doivent s'efforcer d'y assister également ;
- ° doivent, pendant le stage, être les ambassadeurs du système judiciaire de leur nation d'origine et échanger avec les magistrats de la juridiction d'accueil sur leur propre système judiciaire ;
- ° doivent s'impliquer pleinement et dans les délais prévus dans tous les aspects organisationnels du stage, en coopération étroite avec le secrétariat du REFJ.

Les organisateurs

- ° doivent se mettre en contact avec les participants immédiatement après l'allocation des candidats et suivre les "Lignes directrices pour les tuteurs" ;
- ° doivent notifier les participants du cadre organisationnel du stage dès que possible. Les participants doivent recevoir en temps opportun les informations relatives au lieu mais également aux dates de début et de fin du stage. L'expérience a montré que les suggestions relatives aux possibilités d'hébergement et de transport sont souvent appréciées ;
- ° doivent s'efforcer de prendre en compte, lors de la conception du programme, les informations relatives à la carrière, la spécialité et les connaissances linguistiques renseignées dans le formulaire de candidature. Malgré tout, dans la mesure où l'objectif du Programme d'Echanges est de fournir un aperçu général du système judiciaire du pays hôte, il est entendu qu'il ne sera pas toujours possible de faire coïncider cet impératif avec le profil individuel du participant ;
- ° doivent sélectionner des tuteurs pour les stages individuels dont les compétences professionnelles, la personnalité et les aptitudes linguistiques favoriseront la réussite du stage ;
- ° doivent, lorsqu'ils organisent des stages collectifs, veiller à équilibrer les sessions d'information générale sur le système judiciaire du pays d'accueil et l'expérience pratique avec les magistrats du pays hôte ;
- ° doivent, lors de la conception du programme pour les stages individuels et pour les stages collectifs, prendre en considération les suggestions listées en annexe ;
- ° doivent fournir aux participants un projet de programme par écrit, bien en amont du début du stage ;
- ° doivent, en amont du stage, fournir tout document susceptible d'aider les participants à préparer leur stage.

Les tuteurs

- ° doivent considérer l'échange comme une occasion de présenter le système judiciaire de leur propre pays tout en bénéficiant de l'expérience des collègues visiteurs (par ex., il est recommandé d'organiser une session permettant au magistrat visiteur de présenter son propre système judiciaire à ses collègues de la juridiction d'accueil) ;
- ° doivent impliquer le plus possible les participants dans leur travail quotidien et les intégrer à l'équipe de l'institution d'accueil ;
- ° doivent consulter les "Lignes directrices pour les tuteurs" ainsi que les suggestions pour un programme réussi énumérées en annexe.

Annexe

L'expérience montre qu'un stage est jugé très productif lorsque les visiteurs peuvent appréhender le système judiciaire du pays hôte de la manière la plus réaliste et la plus pratique possible. Cela implique la possibilité d'assister aux audiences et d'accéder aux dossiers originaux des affaires. La visite d'institutions extérieures aux structures judiciaires contribue à acquérir une vision plus large des pratiques du pays hôte. La liste ci-dessous fournit un nombre de possibilités susceptibles de rendre le stage profitable :

Eléments considérés comme particulièrement profitables par les participants:

- ° Possibilité d'assister aux audiences, de les préparer et de faire un « débriefing » avec un praticien du pays hôte
- ° Accès aux pièces de la procédure et discussion avec les praticiens du pays hôte
- ° Dialogue avec plusieurs praticiens
- ° Visite de tous les niveaux de juridiction et de toutes les branches du système judiciaire
- ° Information sur les structures judiciaires, la hiérarchie juridictionnelle et les principes du droit de la procédure et du droit matériel du pays hôte
- ° Aperçu des questions d'éthique et de déontologie ainsi que des aspects disciplinaires
- ° Information sur la médiation et les modes alternatifs de résolution des conflits
- ° Information sur l'application dans le pays hôte des instruments de l'UE, tels que le Mandat d'Arrêt Européen et l'entraide mutuelle en matière civile et pénale.

Parmi les activités particulièrement appréciées des participants aux stages axés sur le droit pénal figurent:

- ° Accompagnement des services de police et du parquet, notamment lors des enquêtes sur place et des perquisitions
- ° Aperçu du travail des juges (d'instruction)
- ° Possibilité d'assister aux auditions de témoins

Lors des stages collectifs, les activités suivantes ont été particulièrement appréciées:

- ° Examen en équipe des dossiers
- ° Entretiens individuels avec les praticiens du pays hôte
- ° Etudes de cas, simulations de procès
- ° Eléments interactifs tels que la présentation par les participants de la façon de gérer les cas dans le pays d'origine
- ° Groupe AIKOS: information sur la formation initiale, le système de nomination des magistrats et la carrière judiciaire

Outre les juridictions, les visites des institutions suivantes ont été considérées comme particulièrement productives:

- Etablissements pénitentiaires
- Services de police
- Services de médecine légale
- Services chargés de la libération conditionnelle et de la mise en liberté surveillée
- Hôpitaux psychiatriques, conseillers en matière de stupéfiants
- Représentants des autres professions juridiques (par exemple avocats, notaires)
- Facultés de droit des universités locales
- Points de contact RJE
- Institutions internationales comme la CJUE, la CEDH, la CPI ou EUROJUST
- Représentants des gouvernements locaux
- Conférences juridiques

Un programme social d'accompagnement contribue à promouvoir les échanges informels et permet d'introduire les participants à la culture du pays hôte. Les contacts personnels qui en résultent ont régulièrement été jugés comme particulièrement utiles.